

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 16 avril 2018

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau

Monsieur le Président de la
Communauté de Communes de Cattenom et
Environs
2 Avenue du général de Gaulle
57570 Cattenom

Affaire suivie par
eva.fumagalli@moselle.gouv.fr
03 87 34 33 27

Objet : Accord avant délai de deux mois
Dossier de déclaration concernant la création d'une maison médicale
Commune de Hettange Grande

Monsieur le Président,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à :

➤ **Création d'une maison médicale à HETTANGE-GRANDE**

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 16 mars 2018, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de HETTANGE-GRANDE où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Copie à :

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

ELLENY
55B Rue Gaston Boulet
Bapeaume les Rouen
76380 Cantelieu


VALERIE ANTOINE-POTIER

R. Decco